

TECHNIQUE - ORGANISATION SOCIALE

Mon but, dans cette note, est seulement d'élucider "la grande thèse de Marx" que Castoriadis (CC) expose à la page 235. Ici, je ne prends position ni pour ni contre cette thèse.

"La grande thèse de Marx, qui domine encore aujourd'hui le sujet: l'état de la technique [T] à un moment donné détermine l'organisation de la société [S]." (CC, 235)

Puis, ce que je considère comme une précision, et non pas comme une deuxième thèse: "Le développement de la technique détermine les changements de cette organisation [de la société]." (ibid.) Je dénote cette dernière forme de la thèse de Marx par (M).

Remarquons que la thèse M est plus faible que celle citée au début. En effet, si la technique détermine l'organisation de la société, alors assurément un développement (et c'est aussi un changement) de la technique détermine un changement de l'organisation sociale. La thèse M concerne seulement des changements d'état et non pas les états eux-mêmes.

Mais le remplacement de "le développement" par "les changements" est lui-même une généralisation, puisque tout changement n'est pas nécessairement un développement; à la différence de "changement", "développement" semble suggérer une certaine continuité.

Ce remplacement nous donne donc une thèse N:

(N) Les changements de la technique déterminent les changements de l'organisation sociale.

On s'aperçoit que (N) permettrait la comparaison entre sociétés, ce que (M) ne semble pas autoriser. Si l'on voudrait restreindre (N) à l'étude d'une société donnée, il faudrait le mentionner explicitement. Par exemple

(N') Les changements de la technique d'une société déterminent les changements de son organisation sociale.

(Ce qu'est cette organisation de la société est explicitée ainsi: "L'état de la technique détermine [...] immédiatement les rapports de production, et médiatement l'organisation de l'économie d'abord, de l'ensemble des 'superstructures' sociales ensuite.)

Remarquons déjà ici que toute la discussion souffre de ce que les termes "développement" et "changement" restent trop vagues. Que faut-il considérer comme changement dans (N)? Quel est le changement le plus petit

qui entre en ligne de compte? Certainement pas n'importe quel changement. Sont-ce seulement les grands changements extrêmement rares, du genre féodalisme/capitalisme, capitalisme/socialisme? Une seule invention, même importante, constitue-t-elle un changement de la technique digne d'être considérée dans (N)? Aussi longtemps qu'on ne remédie pas à ce défaut, aucune vérification n'est possible. Tout ceci reste à discuter.

Je vais maintenant analyser (N). Pour ce faire, je me permets, comme CC, d'utiliser certaines notions (et même certaines notations) mathématiques sans pour autant faire de la mathématique.

La thèse (N) me semble trop forte. Elle nous donne, tant qu'un mécanisme de détermination n'est pas indiqué, une relation symétrique (et par conséquent aussi une bijection, comme l'affirme CC). En effet, (N) dit d'une part que chaque changement de la technique (T) détermine un changement de l'organisation sociale (S). Cela veut dire qu'on ne peut pas avoir T sans avoir aussi S, ou encore "si T, alors S", ce qu'on note par

$$T \Rightarrow S \tag{1}$$

(Ici \Rightarrow est le symbole de l'implication matérielle.) Mais, d'autre part, (N) affirme aussi que chaque S est déterminé par un T, ce qui donne

$$S \Rightarrow T. \tag{2}$$

(1) et (2) ensemble donnent

$$T \Leftrightarrow S, \tag{3}$$

une relation symétrique entre T et S qui dit " T si et seulement si S ", ce qui est la même chose que " S si et seulement si T ". Ceci établit une bijection entre les S et les T (et même entre l'ensemble S des organisations sociales et l'ensemble T des techniques). (3) signifie aussi que S est une condition nécessaire et suffisante de T et viceversa; T une condition nécessaire et suffisante de S.

Un tel parallélisme entre la technique et l'organisation sociale me semble exagéré. Dans ce qui suit j'illustrerai en détail l'implication (1). (La discussion de (2) s'obtient par échange des lettres S et T.) T est alors une condition suffisante de S (et S une condition nécessaire de T. A la place de (N) on a alors

(N₁) Les changements de la technique déterminent des changements de l'organisation sociale.

Cela veut dire que tous les changements de l'organisation sociale ne sont pas nécessairement dûs à des changements de technologie.

Si t_1 et t_2 désignent deux techniques et S_1 et S_2 deux organisations sociales, on obtient l'implication (1') équivalente à (1)

$$t_1 \neq t_2 \Rightarrow s_1 \neq s_2 \quad (1')$$

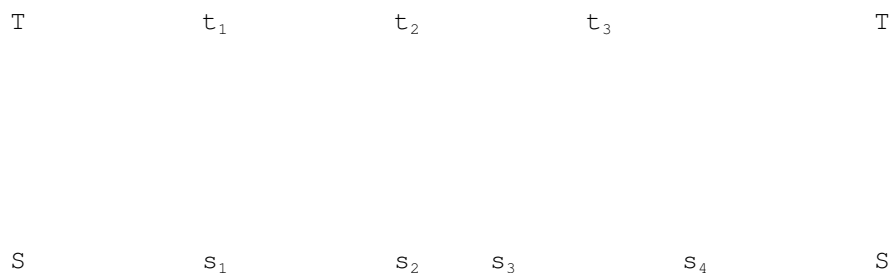
Par contraposition on obtient

$$S = 0 \Rightarrow T = 0 \quad (4)$$

Ou encore,

$$s_1 = s_2 \Rightarrow t_1 = t_2 \quad (4')$$

Graphiquement, on peut représenter cet état de choses ainsi:



Il faut souligner qu'il n'est pas exclu par la thèse (N₁) que l'on ait

$$s_3 \neq s_4 \quad \underline{\text{et}} \quad t_3 = t_4. \quad (5)$$

On voit qu'en termes mathématiques poser la thèse (1) correspond à postuler une application de S dans T, et même sur T, puisqu'il est plausible d'admettre que chaque technique t est la technique d'au moins une organisation sociale s. On voit que cette application n'est pas biunivoque.

A la page 236, CC pense qu'il est impossible d'"isoler le fait technique d'une part, tel autre fait de la vie sociale d'autre part"; on ne peut donc pas les séparer, de sorte que toute discussion de leurs relations de détermination et de dépendance serait sans objet.

Il est clair que pour pouvoir commencer à dire quoi que ce soit, il faut au moins distinguer S et T. Mais cette distinction pourrait être une relation fonctionnelle; dans une certaine situation, un élément (un ensemble d'éléments) fonctionne comme technique par rapport à un autre élément (ensemble d'éléments) qui alors fonctionne comme organisation

sociale. Cette distinction ne serait alors pas ontologique; une entité n'est pas nécessairement ou bien une technique ou bien une organisation sociale dans toutes les situations possibles ou imaginables.

Revenons à notre figure qui traduit la thèse (N_1). La non-biunivocité contenue dans cette thèse implique que l'organisation sociale est plus riche en distinctions que ne l'est la technique. Il doit y avoir assez de distinctions dans l'organisation sociale pour rendre compte de toutes les différences techniques. En revanche, il n'y a pas assez de différences de technique pour expliquer toutes les différences d'organisation sociale. "Des 'ensembles techniques' extrêmement similaires se trouvent correspondre à des cultures et à des histoires d'une variété sans limites." (CC, 239)

Dans une certaine façon de parler philosophique on dirait alors que le technique est une survenance (supervenience) par rapport à l'organisation sociale. Le technique survient au (it supervenes on) social. L'organisation sociale est la base, le technique est la survenance.¹

Avant de nous étonner de ce qui paraît être un renversement de ce qu'on croit et dit habituellement, "désontologisons" vite les énoncés précédents. Nous dirons que les propriétés (ou aspects) d'organisation sociale d'un tout social (inséparable) forment la base, et les propriétés (aspects) techniques surviennent (sont une survenance).

Nous comprenons maintenant comment on pourrait comprendre le fait qu'il est impossible d'"isoler le 'fait technique', d'une part et tel autre fait de la vie sociale" (CC, 236)² et le paradoxe qui découle de ce qu'on ne peut pas éviter de parler des "faits techniques" et des "faits de la vie sociale" tout en étant dans l'impossibilité de séparer les uns des autres. On pourrait dire que les entités que l'on considère sont des entités socio-techniques (inséparabilité) qui ont des propriétés sociales et des propriétés techniques distinctes. En outre, comme mentionné précédemment, cette distinction pourrait être relative: dans une situation donnée ou pour un phénomène envisagé, une propriété pourrait être sociale par rapport à une autre propriété, technique celle-ci (ou jouer un tel rôle). Cependant elle pourrait être considérée, dans une autre circonstance, raisonnablement (avantageusement) comme technique par rapport à une tierce propriété de la même entité socio-technique, qui apparaîtrait alors comme sociale.³

Qu'en est-il maintenant des faits concernant les rapports technique/organisation sociale? Ici je dois me contenter de quelques remarques préliminaires.

On connaît la boutade de Marx: "Le moulin à bras nous donne le feudalisme, le moulin à vapeur le capitalisme." (Cela doit se trouver dans "Misère de la philosophie", mais je n'ai pu trouver l'endroit.) Il me semble que c'est un cas de

S => T, c'est-à-dire que d'autres changements dans la technologie pourraient donner le même changement feudalisme/capitalisme. Dans ce cas,

il y a d'avantage de distinctions de techniques que de distinctions d'organisations sociales.

Quoi qu'il en soit, selon Weber, Marx est coupable ici de ce qu'on pourrait appeler "technicisme". Il affirme qu'"on peut montrer clairement que cette affirmation est simplement fausse. En effet, l'ère du moulin à bras, qui a duré jusqu'au seuil de la période moderne, a été accompagnée à différents endroits des superstructures les plus diverses". Weber argumente donc qu'à un T nul peuvent très bien correspondre les organisations sociales les plus diverses, ce qui plaiderait en faveur de T => S. Toutefois, dans l'optique de notre discussion le problème essentiel n'est pas là. Ce qu'il importerait de savoir est si de la persistance du moulin à bras on peut conclure que "la technique" n'a pas changé, si l'élément "moulin à bras" suffit de déterminer l'état de la technique et si l'on ne peut pas avoir $T \neq 0$ malgré cette persistance.

D'ailleurs, le moulin à bras ne semble même pas avoir entraîné dans tous les cas le féodalisme. En effet, Rammert fait remarquer (sans dire d'où il tire cette information) que "dans certaines régions d'Europe, les seigneurs féodaux ont imposé la technique des moulins à eau ou des moulins à vent au lieu des moulins à bras, parce qu'ils étaient intéressés à contrôler les impôts payés par les paysans, ces impôts étant déterminés par la quantité de céréales" (qu'on suppose moulues en totalité). Et il commente: "Une technique, aussi le calcul de son efficacité, est le résultat des stratégies sociales d'acteurs individuels et, le plus souvent, collectifs qui ont des intérêts, des buts et des pouvoirs."

Notes

1. Le terme de survenance (supervenience) a été introduit par R.M. Hare dans le livre "The Language of Morals" (1952). Vous seriez étonné, dit-il, si quelqu'un vous disait que deux choses sont tout-à-fait semblables à tous égards sauf que l'une est bonne et l'autre ne l'est pas; ou si on disait que deux actions sont exactement les mêmes, et que l'une est juste ou obligatoire et l'autre ne l'est pas. Des mots tels que bon, juste et obligatoire, qui sont des prédicats éthiques sont des prédicats survenants (supervenient). Deux entités (personnes, actions, états de choses) qui ont à tous égards la même description ($D = 0$) ne peuvent pas différer par un prédicat éthique qui les concerne ($E = 0$). Donc

$$D = 0 \Rightarrow E = 0$$

Par contraposition

$$E \neq 0 \quad \Rightarrow \quad D \neq 0$$

ce que j'ai abrégé par

$$E \Rightarrow D:$$

"Pas de différence éthique sans différence descriptive."
L'éthique est survenant par rapport au descriptif (la base).

On applique la même considération au rapport physique/psychique. Le psychique serait survenant par rapport au physique; cette thèse est très discutée.

L'idée de survenance doit exprimer une dépendance du survenant de la base ou une détermination du survenant par la base sans qu'il y ait "réduction". Le réductionnisme est un "n'est-qu'isme": pour le réductionnisme les prédicats éthiques ne seraient que des prédicats descriptifs, le psychique ne serait que du physique.

Selon la formule (1) $I \Rightarrow S$, le technique est survenant par rapport à la base sociale, mais cette survenance n'affirme pas que le technique n'est que du social.

En revanche CC semble dire (p. 233) que l'organisation sociale n'est elle-même qu'une technique (spéciale), ce qui serait une réduction du social au technique. Toutefois, et malgré les apparences, ce n'est probablement pas une vue qu'on peut lui attribuer. Je me propose de revenir ultérieurement sur les analogies éventuelles entre les organisations techniques et sociales.

2. L'utilisation du terme "fait" me semble entraîner un flou qui me trouble. Il ne faut pas nécessairement adhérer (comme moi) à la stipulation qu'un fait est ce qu'un énoncé vrai énonce (Strawson); il serait néanmoins utile de savoir quelles sortes d'entités peuvent être des faits techniques: des objets, des ensembles d'objets, des façons de faire sans ou

avec des objets techniques, ou des phénomènes ou des situations, etc. Au lieu d'"isoler le fait technique", je préférerais me demander: A quelles entités et dans quelles circonstances peut-on appliquer l'adjectif technique (T)? Peut-être "fait technique" veut simplement dire que c'est un fait qu'il y a des entités auxquelles l'attribut "technique" peut raisonnablement être attribué; plus succinctement, le fait qu'il y a du technique. Mais cela renvoie à la question précédente (T).

3. Le problème du socio-centrisme. L'objet technique "n'est pas forcément, pour la majorité des cultures connues, 'instrument' pur; il est pris dans un réseau de significations dont l'efficacité productive n'est qu'un moment" (CC, 236). Mais c'est le cas dans notre culture aussi, tout particulièrement (et peut-être seulement) en ce qui concerne l'utilisation d'objets techniques dans la vie quotidienne (Alltag, everyday life). Hörnig, par exemple, dit que la technique est "multifonctionnelle", et de ce fait elle est susceptible d'être "codée de multiples façons" par l'utilisateur. Elle est "codée culturellement" et n'est pas seulement un instrument. "On peut considérer la machine, l'ustensile, l'appareil aussi, comme un texte dont le lecteur compétent n'est nullement le seul ingénieur."

Le problème pourrait être celui-ci: Le quotidien est-il séparé du professionnel ou publique dans d'autres cultures autant que dans la nôtre à la fin du 20ème siècle? Je dirais que non. Mais je me propose de revenir ultérieurement à ces questions. On pourrait toutefois ajouter dès maintenant que la technique publique aussi est multifonctionnelle: les grands projets techniques, barrages, centrales atomiques, aéroports, etc., ont non seulement des fonctions techniques précises, mais sont, par exemple, aussi porteurs de prestiges de toutes sortes.